

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS PROLONGEANT LE PRÊT D'UN MATÉRIEL LORAN-A AUX STATIONS LORAN-A CANADIENNES.

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures du Canada*

(Traduction)

N° 31

OTTAWA, le 27 juillet 1967

Monsieur le MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre nos deux Gouvernements effectué par un échange de Notes en date des 7 et 8 juin 1965<sup>(1)</sup>, ainsi que des 19 avril et 28 juillet 1966<sup>(2)</sup>, concernant le prêt par la Coast Guard (Garde côtière) des États-Unis d'un matériel d'aide à long rayon à la navigation (LORAN-A) au ministère des Transports du Canada, pour servir aux stations canadiennes LORAN-A.

La Coast Guard des États-Unis est disposé à fournir maintenant le matériel supplémentaire suivant, que le ministère des Transports accepterait, à ce que je crois savoir, en vue d'une plus grande modernisation des stations LORAN-A dont il s'agit, dans le cadre des ententes et conditions énoncées par les Accords de 1965 et de 1966 précités:

Six (6) oscillateurs à cristal, de type CW-35044,

Quatre (4) minuteriers, de type UE-1 (en l'état où elles sont) et les pièces de rechange.

Si le Gouvernement canadien juge acceptable ce qui précède, j'ai l'honneur de vous proposer que la présente Note et la réponse de Votre Excellence à cet égard constituent entre nos deux Gouvernements un accord complémentaire sur le sujet, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et restera en vigueur pendant la durée de l'Accord original de 1965 précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma considération très distinguée.

W. W. BUTTERWORTH

L'honorable Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

OTTAWA

(1) Recueil des Traités 1965 N° 8

(2) Recueil des Traités 1966 N° 13